

# OFFRE D'EMPLOI



SAINTE-JULIE

COORDONNATEUR(-TRICE) EN LOISIRS  
SERVICE DES LOISIRS

## Un milieu de travail dynamique !

Tu aimerais planifier et coordonner les programmes de la Ville, que ce soient les camps de jour, le programme d'accompagnement ou d'autres activités de loisirs ? Tu as l'habitude dans la gestion de personnel de camps de jour et d'activités sportives ? Cet emploi est pour toi ! À la Ville de Sainte-Julie, tu seras responsable de l'embauche des étudiants à l'emploi des camps de jour et des appariteurs-concierges. Tu identifieras les besoins de formation et tu effectueras les évaluations de rendement du personnel sous ta responsabilité. Tu procédera à l'achat du matériel requis au bon déroulement des activités sous ta responsabilité. Tu assureras le suivi et la mise à jour des différents plans d'action.

### Travailler avec nous, c'est :

- Un horaire de travail flexible de 35 heures par semaine, réparties sur 4 jours et demi (c'est congé le vendredi après-midi !);
- Une échelle salariale débutant à 91 240 \$;
- Un régime de retraite à prestations déterminées et une gamme d'avantages sociaux concurrentiels selon la Politique des conditions de travail du personnel cadre en vigueur;
- Quatre (4) semaines de vacances en plus de neuf (9) jours de congé personnel;
- Un programme d'aide aux employés et aux familles (PAEF) et un service de télémédecine;
- La possibilité de faire du télétravail;
- Des entraînements de groupe offerts gratuitement sur l'heure du dîner et plusieurs activités sociales et sportives entre collègues;
- Une équipe dynamique et des défis stimulants à relever !

### Profil recherché :

- Diplôme d'études universitaires (BAC) en loisirs, culture et tourisme ou recherche et animation culturelle ou l'équivalent;
- Minimum de deux (2) années d'expérience en gestion de personnel et camps de jour (un atout);
- Permis de conduire valide (classe 5).

Le défi t'intéresse ? Fais-nous parvenir ta candidature en remplissant le [formulaire d'embauche](#) au plus tard le 10 septembre 2024.

Seules les personnes retenues en entrevue recevront une réponse. La Ville de Sainte-Julie s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi. Il faut noter que le genre masculin est utilisé dans ce texte dans l'unique but d'en alléger la lecture.